



## **Les Abeilles de Manchester - Règlement intérieur**

### **1. Mission et valeurs**

*Les Abeilles de Manchester* est une association de bénévoles enregistrée auprès de la Charity Commission britannique (1209411). Elle propose des cours de français aux enfants francophones scolarisés dans le système britannique et vise à maintenir un lien linguistique et culturel fort. Elle détient la marque FLAM UK (Le dispositif FLAM soutient les initiatives extrascolaires qui permettent aux enfants francophones de tous horizons de pratiquer le français comme langue maternelle.)

#### **Objectifs principaux:**

- Développer les compétences orales et écrites en français.
- Préparer aux diplômes reconnus (DELFI, GCSE, A-Level).
- Promouvoir la culture francophone.

### **2. Gouvernance**

- Comité de parents bénévoles: gestion administrative et financière.
- Équipe pédagogique: enseignants, assistants, ados assistants.
- Coordinatrices pédagogiques: supervision des contenus et pratiques.

### **3. Admission et inscription**

#### **3.1 Critères d'admission**

- L'enfant grandit dans un environnement francophone: le français doit être parlé à la maison de façon régulière.
- Il comprend le français parlé sans difficulté.
- Pour besoins médicaux ou éducatifs spécifiques (SEND), la coordinatrice et le famille mettront en place un Plan d'Accueil Individuel (PAI) pour permettre à l'enfant de s'épanouir au sein de l'école.

### 3.2 Organisation des cycles (âge donné à titre indicatif)

- **Maternelle :**
  - **Minis (0-3 ans)** : la séance se fait avec un parent pour (re)découvrir les comptines, les jeux en français.
  - **Maternelles (3-6 ans)** : niveau préscolaire / Reception / Year 1.
- **Primaire :**
  - **CP (dès 6 ans)** : les bases de lecture en anglais requises, elles vont soutenir l'apprentissage de la lecture en français.
  - **Primaire (9-12 ans)** : lecture/écriture en français maîtrisées. Préparation au DELF prim
- **Collège (12+ ans)** : préparation aux examens, GCSE, A-LEvel et DELF B1 et B2.

### 3.3 Procédure d'inscription

- Formulaire électronique d'inscription [[lien ici](#)].
- L'école garde un registre des coordonnées personnelles des parents et des enfants pour des raisons de communication et de sécurité. Toutes les données seront traitées conformément au UK GDPR.

## 4. Présence et absences

Une présence régulière et continue permet aux enfants de progresser dans leur apprentissage du français.

### En cas d'absence:

- Pour une absence prévue, merci de prévenir au moins 48h à l'avance par email ([lesabeillesdemanchester@outlook.com](mailto:lesabeillesdemanchester@outlook.com)), message (07985 666 293) ou sur l'application Dojo.
- Les absences imprévues arrivent et l'école peut être prévenue le matin même (par email ou message).
- Aucune absence ne peut être l'objet d'un remboursement. En cas d'absence prolongée, merci de prévenir le comité au plus vite.

## **5. Organisation du temps scolaire**

- Les cours ont lieu le samedi de 9h45 à 11h45 selon le calendrier annuel communiqué avant le 1er septembre et envoyé à chaque inscription.
- L'école se réserve le droit d'adapter les horaires lors de journées ou événements particuliers comme la fête de Noël et la Kermesse.
- En cas d'annulation exceptionnelle la communication se fera par email et message sur l'appli Dojo.

## **6. Vie scolaire**

### **6.1 Sécurité et protection de l'enfance**

L'école est un lieu de prévention et de protection.

- A cet effet, il convient que tout signe de souffrance ou maltraitance, repéré par les enseignants, soit signalé aux autorités compétentes.
- Tous les adultes en contact avec les enfants et personnes vulnérables ont un DBS (Disclosure Barring Service) le comité, l'équipe pédagogique - enseignants, assistants et ados assistants.
- Pour des raisons de respect de notre police de "safeguarding", l'accès aux classes par l'intérieur est limité aux personnes accréditées. Les parents ou adultes autorisés pourront accéder aux classes par les portes extérieures des salles désignées pour leurs enfants et à la salle des professeurs pendant les séances.
- En cas d'inquiétude ou de soucis portant à la sécurité des enfants et la protection de l'enfance, merci de contacter Anne Guiod et Gaelle Latch qui sont les référentes safeguarding.
- Les Abeilles de Manchester respectent l'ensemble des procédures de sécurité (safeguarding, santé, incendie etc...) instaurées au sein de l'établissement qui l'accueille, soit Lum Head Primary School, pour l'année 2026-27.
- Seules les personnes nommées sur la fiche d'inscription sont autorisées à déposer et chercher les élèves après la classe. Merci de prévenir le comité de tout changement. Les enfants âgés de 10 ans et plus peuvent être autorisés à quitter

l'école seuls, sous réserve de l'accord écrit préalable des parents (par email) et de l'approbation du comité. Les élèves de moins de 14 ans ne peuvent pas accompagner leurs frères et sœurs plus jeunes sans un adulte.

## 6.2 Comportement

L'école joue un rôle essentiel dans la socialisation, le développement émotionnel et l'apprentissage du vivre-ensemble. À ce titre, chaque élève doit adopter un comportement respectueux, responsable et compatible avec un environnement scolaire sécurisé et bienveillant.

### ▪ Attitudes attendues

- **Respect des adultes et des camarades** : les élèves doivent s'exprimer de manière appropriée, écouter les consignes, coopérer et contribuer à un climat serein. Toute forme de moquerie, exclusion, intimidation ou violence verbale est proscrite.
- **Respect du cadre scolaire** : les élèves s'engagent à participer activement aux activités proposées, à suivre les règles de la classe et à adopter une attitude qui favorise l'apprentissage de tous.
- **Objets personnels** : pour des raisons de sécurité, de concentration et de gestion collective, les élèves **ne doivent pas apporter d'objets personnels** (jouets, bijoux, cartes, gadgets, etc.). L'association **ne peut être tenue responsable** en cas de perte, de détérioration ou de vol d'un objet apporté malgré cette consigne.
- **Objets dangereux** : les jeux violents, les objets dangereux ou imitant une arme (couteaux, briquets, cutters, pistolets factices...) sont strictement interdits. Tout objet jugé inadapté ou risqué pourra être **confisqué** par l'équipe pédagogique.

- **Téléphones et appareils électroniques**
  - **L'utilisation des téléphones portables ou appareils électroniques par les élèves est strictement interdite** pendant toute la durée de leur présence à l'école. Cette règle vise à :
    - protéger la confidentialité et la sécurité de tous les enfants ;
    - éviter les distractions et favoriser la concentration ;
    - maintenir un environnement d'apprentissage francophone et interactif.
  - Si un élève apporte un téléphone, celui-ci doit rester **éteint et rangé** dans le sac jusqu'à la sortie. En cas de non-respect, l'appareil pourra être conservé par un membre du comité jusqu'à la fin de la séance.

### 6.3 Discipline

L'école a pour mission d'offrir un cadre sécurisant, bienveillant et propice à l'apprentissage du français. Lorsque le comportement d'un élève perturbe le déroulement des cours, compromet la sécurité ou affecte le bien-être des autres enfants, une démarche progressive et constructive est mise en place. Cette démarche vise à soutenir l'élève, à travailler en partenariat avec sa famille et à préserver le bon fonctionnement de l'école.

### Principes généraux

- La discipline repose sur le **respect**, la **communication** et la **prévention**.
- Chaque enfant est accompagné avec bienveillance, en tenant compte de son âge, de sa maturité et de ses besoins.
- Les familles sont considérées comme des partenaires essentiels dans la résolution des difficultés.

## Processus disciplinaire progressif

1. **Rappel verbal** L'enseignant rappelle à l'élève les règles de l'école et les comportements attendus pour corriger rapidement la situation et à éviter toute escalade.
2. **Avertissement formel** Si les comportements inadaptés persistent, un avertissement est communiqué aux parents. Il précise les faits observés, les attentes et les mesures immédiates à respecter.
3. **Plan de soutien individualisé** En cas de difficultés récurrentes, un plan d'accompagnement est mis en place en concertation avec les parents, l'enseignant et la coordinatrice pédagogique.
4. **Réévaluation de la situation** Après une période définie, l'équipe pédagogique réévalue la situation avec les parents. Les progrès, les difficultés persistantes et les ajustements nécessaires sont discutés.
5. **Décision du comité** Si, malgré les mesures mises en place, le comportement de l'enfant continue de perturber gravement et durablement le fonctionnement de la classe ou la sécurité des élèves, le comité peut être amené à prendre une décision finale. Celle-ci peut aller, en dernier recours, **jusqu'à l'annulation de l'inscription de l'enfant.**

### 6.4 Communication

- L'école souhaite instaurer un climat de coopération entre les parents et l'équipe pédagogique. Nous restons à votre disposition à tout moment. Cependant, sur le temps scolaire, les enseignants et le comité doivent se concentrer sur la prise en charge des enfants.
- Afin de respecter le temps consacré aux élèves et pour une communication optimale, nous demandons aux familles d'utiliser l'application Dojo pour les messages courants ou bien de prendre rendez-vous par email ([lesabeillesdemanchester@outlook.com](mailto:lesabeillesdemanchester@outlook.com)) pour toute discussion approfondie.

- Une réunion parents-professeurs sera organisée en cours d'année, voir le calendrier.
- Une Assemblée générale a lieu au début de chaque année scolaire pour présenter le bilan de l'année échue, préparation de la nouvelle année scolaire et vote du comité si besoin.
- En cas de plainte au sujet de l'équipe pédagogique ou d'un membre du comité, les familles devront s'adresser directement à Laetitia Denbigh (Présidente), et en cas d'inquiétude pour la sécurité d'un enfant à Anne Guiod ou Gaëlle Latch ("Safeguarding leads").

## **7. Santé et prévention**

- Plusieurs membres de l'équipe possèdent le certificat de premier secours, dont les premiers soins pédiatriques. Les accidents sont notés dans un registre tenu par le comité et les parents recevront un formulaire décrivant l'accident et les mesures prises.
- Les médicaments sont normalement interdits, les membres du comité et de l'équipe pédagogiques n'étant habilités à les administrer, sauf pour un enfant ayant un PAI, où une évaluation personnalisée sera faite avec la coordinatrice pédagogique.

## **8. Frais de scolarité**

**Le paiement doit se faire avant le 5 de chaque mois par virement bancaire sur 11 mois (de septembre à juillet).**

Frais par enfant pour l'année scolaire 2026-2027.

| <b>Frais de scolarité 2024-25</b>  | <b>Minis /mois (payé sur 11 mois)</b> | <b>Autres classes /mois (payé sur 11 mois)</b> | <b>Frais d'inscription /an/ enfant (versés avant le 5 septembre)</b> |
|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Premier enfant</b>              | £16                                   | £48                                            | £20                                                                  |
| <b>A partir du deuxième enfant</b> | £13                                   | £38                                            |                                                                      |

- **Nos coordonnées bancaires:**

Account name: les Abeilles de Manchester (business account)

Sort Code: 40-11-56

Account number: 71000071

- Merci d'ajouter le nom de l'enfant en référence pour identifier les paiements.
- Pour des raisons pédagogiques et financières, aucune absence ne pourra faire l'objet d'un remboursement et toutes les absences, même planifiées seront facturées.
- Dans les circonstances exceptionnelles où une famille déciderait de terminer l'inscription de son (ses) enfant(s) en cours d'année scolaire et après concertation avec la coordinatrice pédagogique et un membre du comité, un préavis d'un mois sera demandé par écrit (email) et le mois commencé ne sera pas remboursé.
- Les frais mensuels et d'inscription, sont revus annuellement pour assurer le fonctionnement de l'école qui incluent la location des bâtiments, la rémunération des enseignants et assistants, l'achat de matériels pédagogiques, et autres équipements



nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour tous nos élèves. Tous les membres du comité sont bénévoles.

- Si les familles se retrouvent en difficulté financière et risquent de ne plus pouvoir assurer les paiements mensuels, elles peuvent contacter un membre du comité. Le comité discutera d'un soutien temporaire personnalisé et approprié à la situation.

## **9. Engagement des familles**

L'école des Abeilles rappelle aux parents que l'inscription d'un enfant est aussi l'engagement de toute la famille.

Les parents s'engagent :

- Au respect des horaires et des règles de l'école.
- Au soutien à la pratique du français, y compris au sein de l'école.
- À une communication respectueuse.
- À la participation aux événements.